



12/12/2017

## **CERTIFICAT DE GARANTIE SUR MARQUISE STANDARD PAR BVL SERRULAC**

Nous garantissons nos marquises :

- 10 ans pour l'ossature métallique
- 2 ans pour les plaques de remplissage, joints et accessoires
- 2 ans pour le thermo laquage.

RESERVES :

La garantie ne peut-être appliquée :

- Si les détériorations proviennent d'une cause étrangère à la marquise.
- S'il y a arrachement des fixations murales
- Si l'utilisateur a apporté une modification à la marquise.
- Si la marquise a été utilisée à des fins autres que la protection de porte d'entrée.
- Si la marquise n'a pas été intégralement payée.

ENTRETIEN DES MARQUISES :

Nettoyage à l'eau, pas de produit alcoolisé, pas de chiffon à sec pour les plaques.  
L'aluminium, eau clair avec du vrai savon

M. Rémy FRANCOU, Dirigeant

CD 42 PARC DES AQUEDUCS – 69630 SAINT GENIS LAVAL

TEL 04.72.39.37.37 – FAX 04.72.39.99.09

[www.bvl-serrulac.com](http://www.bvl-serrulac.com) - [p.garet@bvl-serrulac.com](mailto:p.garet@bvl-serrulac.com)

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € - SIRET : 752 530 303 00011